

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 125'000.- DESTINÉ À LA CRÉATION DE PLACES
DE STATIONNEMENT ET DE MARQUAGE DANS LE VILLAGE DE BARDONNEX**

Considérant,

- la lettre collective signée par 25 habitants du village de Bardonnex et remise à l'Exécutif le 11 février 2010 ainsi que divers courriels et lettres adressés à la mairie pour réclamer des places de stationnement licites en divers endroits,
- la décision du Conseil municipal du 16 mars 2010 accordant un crédit d'étude de CHF 8'000.-, D-1246/2010,
- la présentation du projet à la population et l'intégration de remarques pertinentes provenant des habitants pour finaliser le projet,
- l'autorisation du 2 septembre 2011 délivrée par la Direction générale de la mobilité,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 125'000.- destiné à la création de places de stationnement et de marquage dans le village de Bardonnex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 6200.501.32.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.32, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités par le compte 6200.331.32 de 2012 à 2031.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 mars 2012.

Bardonnex, le 7 février 2012

Daniel FISCHER, Président